

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/08/2021

Dossier complet le :
08/10/2021

N° d'enregistrement :
2021-11533

1. Intitulé du projet

Lotissement en 17 lots

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TERRAQUITAINE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLANTEY Jean-Pual Gérant

RCS / SIRET

4 9 3 0 0 6 4 8 0 0 0 0 2 1

Forme juridique Société à responsabilité limitée (SARL)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
34°	Réalisation d'un lotissement de 17 lots sur une superficie de 12 272 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un lotissement de 17 lots

Défrichement des parcelles Section AK n° 224 pour partie et AX n° 39

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre la réalisation d'un lotissement (Permis d'Aménager) : Aménagement d'un lotissement avec création de voirie, d'espaces communs, de dispositifs de stockage des eaux pluviales, réseaux divers et de lots.

Le projet a été conçu dans l'objectif de répondre à la demande de lots à usage d'habitations. Le projet de lotissement sera intégré à l'ancienne zone 1NA du POS, actuellement le règlement d'urbanisme applicable et le RNU (règlement national d'urbanisme).

Le projet respectera la sensibilité écologique le long des fossés avec préservation de la végétation. Le projet vise à aménager une dent creuse au niveau des zones urbaines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le Projet de lotissement intégrera dans son programme de travaux la réalisation :

- d'une voie desserte traversante selon un axe EST/OUEST et une voie de bouclage NORDS/SUD raccordée à la rue des Campagnoles.
- d'une circulation douce (trottoir) selon un axe EST/OUEST.
- d'une bande d'espaces verts le long de la voie de desserte (couloir vert - corridor de déplacement pour les espèces).
- Conservation d'îlots boisés avec mise en place d'une gestion écologique (fauche tardive, phasage favorable aux différentes strates végétales).
- Conservation des alignements d'arbres et des strates inférieures (essences mixtes et adaptées, aucune introduction d'essences exogènes) en bordure des crastes (ceinture de parcelle) qui seront également conservées en l'état
- Modalités techniques des travaux (voir Programme des travaux en annexe). L'intégralité des réseaux sera raccordée sur la rue des Campagnoles.
- Le stockage des eaux pluviales de la voirie se fera par l'intermédiaire de deux chaussées réservoirs d'un volume totale de 63m³. (chaussées réservoirs en calcaire dur ou diorite de 35cm de hauteur et 600m² de surface. Ces chaussées réservoirs seront munies de régulateur de débit de 5,2 l/s et 1,7 l/s (3l/s/ha). (voir en annexe calcul du volume de stockage des eaux pluviales de la voirie).
- Les eaux pluviales des parcelles privative seront stockées et infiltrées sur les lots à l'aide de massifs drainants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au niveau des espaces communs : la gestion sera confiée à une ASL dont le rôle sera de s'occuper de l'entretien des espaces communs : voiries, ouvrages de stockage des eaux pluviales, réseau eaux usées, éclairage.

Une partie des réseaux sera confiée à l'ASL qui aura des contrats d'entretien et de maintenance.

Les lots seront gérés de façon privative (habitations privatives). En phase exploitation l'ASL maintiendra et conservera les zones sensibles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); permis d'aménager; autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie du Permis d'aménager (graphique)	12272
- Superficie des Lots	9945
- Superficie Voirie	1571
Superficie Espaces Verts	756
Surface de plancher cumulées : 4 250 m ²	4250
Surface moyenne d'un lot : 585 m ²	585

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUE DES CAMPAGNOLS 33990
HOURTIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°03'06"O Lat. 45°11'16"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout périmètre classé en ZNIEFF, les premiers périmètres étant situés à plus de 2 310 m du site en projet, sans connexion.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en Gironde, en commune littorale.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Hourtin est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PNR du Médoc (Décret du 24/05/2019)..
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Hourtin est concernée les dispositions listées à l'Arrêté Préfectoral du 2 juin 2016 pour la RD3. Le site en projet n'est pas situé dans le périmètre affecté par les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en limite (par l'est) d'une ancienne zone humide relative aux boisements mixtes de Pins et Chênes, d'après les données du SIEAG antérieures à 2007. Cette emprise a été entièrement urbanisée depuis. Aucune zone humide n'est alors pointée dans l'emprise en projet et ses abords directs.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Hourtin est couverte par un PPRN "Mouvements de terrain" approuvé le 31/12/2001 : - Risque lié au littoral : Avancée dunaire, recul du trait de côte et de falaises (pas de prescription de travaux jointes au document) La commune de Hourtin est couverte par un PPRN "Risque incendie de forêt" approuvé le 30/03/2010 (intégrant des prescriptions de travaux) La commune de Hourtin n'est
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de HOURTIN est située dans une ZRE : aquifère supérieur de référence : Aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Cote de référence -145m (NGF) . (Annexe) l'arrêté n° E2005/14 du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est exclu des 3 périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable, ainsi que du périmètre de protection éloignée de "Contaut".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est exclus des périmètres au titre des sites inscrits et classés
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier périmètre Natura 2000 le plus proche - ZSC FR7200681 "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" Le second périmètre Natura 2000 est à 3 800 m et concerne la Directive 2009/48/CE : - ZPS FR7210065 "Marais du Nord Médoc" est situé à 2 570 m, relatif à la Directive 2009/48/CE.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site classé est situé à 2 850 m à l'ouest du terrain :- "Etangs Girondins" (1967)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra de nouveaux besoin en eau potable. ces besoins ne généreront pas la réalisation de nouveaux forages. Le réseau AEP existant présentant une capacité suffisante pour répondre à ces nouveaux besoins. De plus, des récupérateurs des eaux pluviales pourront être installés au niveau des jardins des particuliers, il serviront pour l'arrosage
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas de drainage superficielle et de prélèvement dans les eaux souterraines. les travaux se dérouleront en période favorable, plus particulièrement en période d'étiage (basses eaux) permettant ainsi d'éviter les rabattement de nappe et donc des modifications des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume estimé en déblais et décapage terre végétale sera de 900m3 au niveau de la future voirie (chaussée, trottoir, accès). les déblais seront acheminés vers le dépôt de l'entreprise titulaire du marché et seront réemployés pour d'autre chantiers en remblaiement ou traités avant réemploi (si nécessaire).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume estimé en remblais sera de 800 m3 au niveau des futurs chaussée, accès, trottoirs. Les matériaux utilisés seront du type : - matériaux recyclés propres issus d'autre chantiers (matériaux inertes). - déblais issus du terrassement de la chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner la dégradation voire la suppression des conditions d'accueil du Triton palmé dans la craste est (site probable de reproduction). Il est susceptible de réduire un îlot non bâti dans le tissu urbain récent. L'emprise en projet ne concentre pas d'enjeu majeur au titre de la biodiversité et des continuités écologiques déjà limitées. Les abords nord concentrent des enjeux forts que le projet évite totalement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à distance suffisante des périmètres Natura 2000 qui sont séparés de l'emprise projet par de nombreux obstacles urbains. Les abords nord de l'emprise en projet accueillent une petite population récente du Fadet des laïches que le projet évite totalement. Cette espèce est déterminante au site FR7200681 situé à 2 570 m, sans connexion. Les habitats des abords et les milieux situés dans l'emprise projet n'ont aucune similitude. Le projet n'est donc pas susceptible de générer des

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est à pointer sur les périmètres du dispositif Natura 2000 ni sur les sites inscrits / classés situés à distance du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendre la consommation de 12 272 m ² qui correspondent à : - une partie boisée par la Chênaie éparsée à sous-bois d'Ericacées mésophiles pour environ 4 500 m ² - des espaces artificiels (plantations, friche mésophile, potager) pour 6 300 m ² - un fossé artificiel et sa ripisylve maigre et de faible typicité pour environ 700 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site en projet est concerné par le risque "Feux de forêts" d'aléa faible ou d'aléa moyen avec une bonne défendabilité. Il est ensuite bordé à l'est par une zone de danger d'aléa moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements de véhicules seront liés aux habitations (soit 17 lots).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Légère nuisance sonore pour le voisinage lors des travaux de terrassement. - Des mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier seront réalisées (voir annexe). - Le site est à proximité d'habitations (secteur Nord, Ouest, Est et Sud).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations causées par les engins de chantiers. Ces nuisances seront de courte durée et uniquement pendant la durée du chantier. les entreprises mettront en place des mesures pour minimiser ces nuisances voir Annexes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des candélabres seront installés le long de la voirie. Réduction des impacts : - Pour réduire la luminosité, les candélabres seront réglés pour éclairer uniquement les espaces piétonniers et la chaussée. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage. - pour limiter la consommation d'énergie les luminaires seront équipés de LED (éclairage à basse consommation).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Les eaux pluviales seront stockées dans deux chaussées réservoir puis rejetées en débit limité (3l/s/ha) vers le fossé longeant la limite Est et traversant l'opération. Les chaussées réservoirs seront suffisamment dimensionnées pour capter une éventuelle pollution. (captage des pollutions à travers les blocs calcaire). Voir en annexe Calcul du volume de stockage des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-le projet n'engendre pas d'impact car le rejet des eaux usées sera orienté vers le réseau d'eaux usées existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'engendrera pas de production de déchets à l'exception des déblais. cependant, durant la phase travaux des précautions seront prises : - les réservoirs seront remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique. - le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier (notamment les opérations de vidange) seront effectués sur des zones étanches entourées et reliées à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est enclavé dans le tissu urbain récent et reste de faible portée paysagère. Il compose cependant une partie d'un îlot vert uniquement visible depuis les nouvelles habitations ceinturant cet espace. L'impact paysager sera donc limité aux maisons directement voisines (par le sud, l'est et le nord-ouest), soit un impact très réduit. La conservation / impulsion de brise-vues y compris sur la façade nord, permettra de limiter cet impact en préservant une dynamique naturelle (plantation)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site en projet supprimera des espaces non bâtis, dont une grande partie correspond à des milieux artificialisés (plantations, poulailler, hangars, potager, dépôts...), ceci afin de limiter la consommation d'espaces NAF et d'éviter tout risque d'impact sur des milieux d'enjeux supérieurs. Ces espaces non imperméabilisés ne relèvent pas d'une activité humaine particulière, autre que l'usage personnel et la conservation des espaces boisés par la fauche du sous-bois mésophile,

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Aménagement d'un espace résiduel enclavé dans les Parties Actuellement Urbanisées, soit l'application du principe de continuité urbaine (situation de "dent creuse")
- Parcelle exclue des périmètres d'intérêt écologique (ZNIEFF, NATURA 2000), et absence de connexion avec ces zonages
- Évitement des secteurs les plus sensibles par une révision du projet initial (surface du projet, implantation) : préservation par évitement total des abords situés au nord du projet et accueillant des enjeux forts (dont zone humide, habitat d'espèces protégées et site accueillant le Fadet des Laïches).
- Préconisations préalables formulées au Diagnostic Ecologique Préalable en annexe (SCP Environnement - Août 2021).
- Accès VRD présents en partie Sud-Est
- Conservation d'îlots boisés avec mise en place d'une gestion écologique (fauche tardive, phasage favorable aux différentes strates végétales), a minima en dehors des lots à vocation résidentielle, avec conservation d'un principe de continuité (corridor de déplacement pour les espèces)
- Application des mesures générales pour un chantier respectueux (collecte/tri/export adaptés des déchets, pas de rejets solides/liquides dans le milieu, contrôle et entretien des engin en dehors du site, systèmes de protection des sols contrôlés, périmétrage des secteurs non imperméabilisés, remise en état des milieux après travaux)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale car :

- le projet de lotissement a fait l'objet d'un diagnostic écologique préalable à la réalisation du lotissement
- Les zones à enjeux type végétation de bordures de fossé ou îlot boisés seront conservés et protégés.
- le projet de lotissement se trouve à proximité d'une zone urbaine et d'un réseau routier (rue des campagnoles) dans une dent creuse.
- Les impacts sur le milieu naturels et sur la santé humaine seront réduits du fait de la mise en place de mesures d'évitement et de réductions des impacts.
- Travaux réalisés en dehors des période de nidification et de ponte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 27/08/2021

PLAN EAUX USEES

sis, rue CAMPAGNOLES

LEGENDE EAUX USEES	
	Réseau EU existant
	Réseau Ø200 PVC à créer
	Branchement Ø160 PVC à créer
	Regard de visite Ø800 - PD00 à créer
	Regard de branchement simple - CZ50 à créer
	Regard de branchement double - CZ50 à créer
	Cotes : Triangles / Pas de fil d'eau / Profondeur
	T : 16.31 E : 14.91

Notic : Levé effectué au vu des signes de possession le 08/10/2019. Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (Sésau Tenq). Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGF-IGN69 (Sésau Tenq).
 Le périmètre n° par fail l'objet d'un bonnqe contradictoire. Les cotes planimétriques et les superficies ne sont pas garrnées.

Application cadastrale graphique
 Emprise projet

REFERENCES CADASTRALES

Section : AKAX
 Numéros : 224, 39

ECHELLE : 1/1000

Indice	Date	Nature des modifications	Dessinateur	Validation
D	21/07/2021	ESQUISSE V11	E. TURCO	JY. MAS

PARALLELE 45

Société de Géomètres-Experts Associés

65, Avenue de la Cité d'Argent
 33660 LACANAU
 TEL: 05.56.03.30.99
 FAX: 05.56.03.37.41

PLAN ETABLI

A : LACANAU

DOSSIER : 190509
 FICHER : 190509*ESQV4.dwg

PARALLELE 45



PLAN EAUX PLUVIALES

sise, rue CAMPAGNOLES

LEGENDE EAUX PLUVIALES

	Drain Ø200 PEHD intérieur (double peau) - CR8 à créer (Perforation 7/3)
	Réseau Ø160 PVC intérieur - CR8 à créer
	Réseau Ø200 PVC intérieur - CR8 à créer
	Réseau Ø300 PVC intérieur - CR8 à créer
	Réseau Ø300 PVC intérieur - CR8 à créer
	Buse BA - 135A - Ø400 ou 300 intérieur à créer
	Fossé à conserver
	Tête de pont pour buse BA Ø400 intérieur à créer
	Tête d'aqueuse de sécurité pour buse BA Ø400 intérieur à créer
	Orange de Régulation (OR) à créer
	bande d'épau (profil T) à créer
	Regard de visite Ø800 - D400 à créer
	Structure réservoir en dalle

Nota : Lotié effectué au vu des plans de possession le 08/10/2019. Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CC45 (réseau Terzo). Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGS-IGN49 (réseau Terzo).
Le périmètre n'a pas été relevé sur bornage contradictoire. Les cotés périmétriques et les superficies ne sont pas garantis.

REFERENCES CADASTRALES

Section : A/K/AX
Numéros : 224, 39

ECHELLE : 1/1000

Indice	Date	Nature des modifications	Destinateur	Validation
D	21/07/2021	ESQUISSE V11	ETIURCO	JY.MAS

PARALLELE 45

Société de Génie-Civile-Experts Associés
65, Avenue de la Cité d'Argent
33600 LACANAU
TEL: 05.56.03.50.99
FAX: 05.56.03.57.41

PLAN ETABLI

A : LACANAU
DOSSIER : 190509
FICHER : 190509*ESQV4.dwg

